

RÉSUMÉ D'ÉVALUATION

PAYS : Suriname, Guyana, Guyane Français



Appui à l'abandon progressif du mercure dans les Guyanes

Évaluateurs : Paul Cordy et Juha Ronkainen
Date de l'évaluation : Janvier 2026 – Juin 2026



DONNÉES CLÉS DE L'APPUI FFEM

Montant du financement FFEM : 1,037,500 €

Date d'octroi du projet : 28 juin 2019

Durée : 2019 – 2026

Nom du projet : Appui à l'abandon progressif du mercure dans les Guyanes

Numéro de projet : CZZ2126

Contexte

L'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM) constitue la principale activité économique pour environ 20 000 à 50 000 travailleurs à travers le bouclier guyanais (Guyana, Suriname, Guyane française). Elle représente également la première source de contamination au mercure de la région ; soit environ 77,8 tonnes de mercure utilisées chaque année dans la phase d'agglomération des particules d'or. La Guyane et le Suriname sont tous deux parties à la Convention de Minamata sur le mercure et ont adopté dans ce contexte des plans d'action nationaux. Cependant, et malgré des impacts transfrontaliers de l'exploitation aurifère du fait de cours d'eau partagés et une main-d'œuvre mobile, aucune véritable coordination régionale n'existait avant le lancement du projet.

Intervenants et mode opératoire

Le projet est piloté par WWF France, bénéficiaire principal et chef de projet, avec WWF Guyanes comme maître d'ouvrage délégué. L'ARM (Alliance pour une exploitation minière responsable) a assuré la responsabilité technique du volet 2, sur le développement d'un modèle technique et opérationnel

d'orpaillage sans mercure, et l'IRD du volet 3, sur la mise en place d'un observatoire régional sur le mercure.

OBJECTIFS

Ce projet visait à réduire la contamination au mercure dans les Guyanes en éliminant progressivement son utilisation dans le secteur de l'exploitation aurifère artisanale et à petite échelle (ASGM) et en contribuant à la réduction des émissions de mercure liées à la déforestation due à l'exploitation minière d'ici 2025.

Objectifs spécifiques

Il était attendu qu'il permette de : (1) compléter et renforcer les initiatives nationales et régionales sur le mercure, (2) rendre les techniques d'extraction aurifère sans mercure accessibles, applicables, répliquables, rentables et développer l'intérêt des orpailleurs pour l'adoption de ces technologies et (3) produire et rassembler, à l'échelle régionale, les données cohérentes et actualisées sur le mercure d'ici 2025.

INNOVATION TESTÉE

Ce projet promeut une approche régionale innovante combinant la coordination des politiques publiques de protection de l'environnement liées au mercure, les échanges entre acteurs nationaux, régionaux et communautés minières pour diffuser le modèle sans mercure, et la constitution d'un réseau universitaire et analytique permettant de générer des données sur le mercure.



© Juha Ronkainen, 2026

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

Pertinence

Le projet s'est révélé en parfaite adéquation avec les plans nationaux de réduction du mercure des deux pays. Au Guyana, le Plan d'action national 2021 fait de l'élimination progressive du mercure une priorité nationale et le projet s'inscrit également dans la stratégie de développement à faibles émissions de carbone du Guyana (LCDS 2030). Le Plan d'action national 2024 du Suriname vise une réduction de 30 % de l'utilisation du mercure en dix ans, ce qui correspond à la structure en trois volets du projet. L'approche régionale du projet s'est avérée judicieuse compte tenu de la porosité des frontières, de la mobilité de la main-d'œuvre minière, de l'interconnexion des chaînes d'approvisionnement et de l'absence de mécanismes de coordination régionale.

Cohérence

Les trois volets du projet sont complémentaires et en forte cohérence avec les priorités de réduction de la contamination au mercure de la région, mais les synergies ont été limitées par des défaillances dans la mise en œuvre du volet 2, qui ont perturbé les boucles de rétroaction. La cohérence externe avec les initiatives cofinancées était plus forte sur le plan conceptuel que sur le plan opérationnel : le projet « Planet Gold » de Conservation International a pris fin avant que celui porté par WWF n'ait pris son essor.

Efficacité

Les résultats ont été inégaux selon les volets. Pour le premier, aucune des structures de gouvernance initialement prévues n'a été mise en place, bien que les objectifs révisés en matière de dialogue facilité aient été largement atteints. Ensuite, seul un site de démonstration est opérationnel, à Campbelltown/Madhia en Guyane, le site du Suriname ayant été inondé, puis démantelé. Le volet 3 (suivi/observatoire) a produit de données scientifiques robustes et en quantité. Alors que la plateforme régionale dédiée au mercure envisagée n'a pas vu le jour, il s'est révélé être le volet le plus performant, en apportant des données scientifiques au dialogue politique.

VALEUR AJOUTÉE DU FFEM

La subvention du FFEM a été déterminante, sans quoi le projet n'aurait pas pu voir le jour, bien que son impact direct sur les résultats ait été limité. Elle a permis la mise en œuvre de la démonstration d'exploitation minière sans mercure à Campbelltown/Madhia (Guyane) ainsi que les évaluations scientifiques menées par l'IRD — une contribution fondamentale plutôt que simplement complémentaire.

« Nous constatons que les mineurs sont disposés à adopter des techniques sans mercure. »

(Représentant de l'Agence de protection de l'environnement de la Guyane)

Efficience

Les dépenses totales se sont élevées à 831 918 €, soit 80 % du budget de 1 037 500 €. Le rapport coût qualité s'est satisfaisant pour les volets 1 et 2 et bon pour le volet 3.

Impact

Le projet a permis d'enrichir les connaissances, de mettre en place des structures institutionnelles et de démontrer la faisabilité technique de méthodes d'orpaillage alternatives, mais il n'a pas encore permis d'inverser la tendance en matière d'utilisation du mercure. Les travaux de référence menés par l'IRD sur l'exposition au mercure et le « serious game » (désormais déployé au-delà de la région) ont constitué des contributions essentielles pour la diffusion des connaissances et la sensibilisation des parties prenantes. Par ailleurs, l'Observatoire du mercure de l'université Anton de Kom est désormais pérennisé au sein des structures institutionnelles.

Viabilité/durabilité

L'orpaillage sans mercure s'est révélé techniquement viable, et l'intégration du concentrateur, acheté dans le cadre du projet, au programme de prêt de matériel du Guyana Geology and Mines Commission (GGMC) constitue le mécanisme de durabilité le plus concret. Cependant, la viabilité économique et financière demeure le principal obstacle : le mercure reste bon marché et efficace et les équipements de concentration sont coûteux. Il existe ni outil de financement pour les équipements d'ASGM sans mercure, ni fournisseurs locaux auprès desquels les mineurs puissent acheter eux-mêmes du matériel. En l'absence de ces conditions de marché et de financement, une adoption autonome à grande échelle est peu probable. Grâce à l'engagement fort et aux liens créés par le projet, les institutions et participants impliqués dans le comité régional de surveillance du mercure vont perdurer au-delà de la clôture du projet.

ENSEIGNEMENTS & RECOMMANDATIONS

Ce projet a démontré que l'exploitation minière sans mercure était techniquement viable ; il reste désormais à mener un travail de fond, à savoir mettre en place les conditions nécessaires en matière de financement, de chaîne d'approvisionnement, de marché et de gouvernance pour permettre une adoption autonome :

1. Produire une note de capitalisation sur le transfert de technologies sans mercure ;
2. Concevoir une phase de suivi visant l'adoption autonome ; financement concessionnel des équipements, chaîne d'approvisionnement locale et prime du Gold Board pour l'or sans mercure, dont la faisabilité a été testée très tôt ;
3. Rendre les examens à mi-parcours obligatoires et les lier aux conditions de décaissement ;
4. Exiger des sous-traitants qu'ils démontrent leur capacité opérationnelle sur le terrain pour les composants techniques essentiels ;
5. Adapter les procédures de passation de marchés aux réalités du terrain grâce à un processus d'approbation simplifié, fondé sur des seuils, avec des fournisseurs pré-agrérés.

Retrouvez les détails de la fiche projet en flashant le QR Code

